

Suivi de la mise en œuvre du protocole d'intervention 2024

Date de mise à jour : 17 mai 2024

 PRÉFÈTE DE LA RÉGION AUVERGNE- RHÔNE-ALPES PRÉFÈTE COORDONNATRICE SUR LE LOUP <i>Liberté Egalité Fraternité</i>	Plafond autorisé pour l'année 2024 <small>(1)</small>	Nombre de loups détruits illégalement (A)	Nombre de loups détruits légalement (B)	Nombre de loups décomptés du plafond 2024 (A+B)	
	209	0	39	39	

Région	Département <small>(2)</small>	Nombre d'arrêtés de tirs de défense simple en vigueur <small>(3)</small>	Nombre d'arrêtés de tirs de défense renforcée en vigueur <small>(3)</small>	Nombre d'arrêté de tirs de prélèvement en vigueur TP	Nombre de loups détruits légalement	
		TDS	TDR			
Auvergne-Rhône-Alpes	Ain			0	1	
	Allier			0		
	Ardèche		14		0	
	Cantal		25		0	
	Drôme		191		0	2
	Isère		258		0	
	Loire		0		0	
	Haute-Loire		0		0	
	Puy-de-Dôme				0	
	Rhône		0		0	
	Savoie				0	3
	Haute-Savoie				0	1
Bourgogne-Franche-Comté	Côte-d'Or			0		
	Doubs		25	0		
	Jura		7		0	
	Nièvre				0	
	Haute-Saône				0	
	Saône-et-Loire				0	
	Yonne		2		0	
	Territoire-de-Belfort		0		0	
Bretagne	Finistère			0		
	Côtes-d'Armor			0		
Centre-Val de Loire	Cher			0		
Grand Est	Ardennes			0		
	Aube			0		
	Marne		0		0	
	Haute-Marne		4		0	
	Meurthe-et-Moselle		4		0	
	Meuse		2		0	
	Bas-Rhin				0	
	Vosges				0	
Normandie	Calvados		0	0		
	Eure			0		
	Manche			0		
Nouvelle-Aquitaine	Corrèze		16	0		
	Creuse		1	0		
	Pyrénées-Atlantiques			0		
	Vienne		0	0		
	Haute-Vienne				0	
Occitanie	Ariège			0		
	Aude			0		
	Aveyron			0		
	Gard		16		0	
	Hérault		11		0	
	Lot				0	
	Lozère		126		0	
	Hautes-Pyrénées		3		0	
	Pyrénées-Orientales		0		0	
	Tarn				0	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence		591	0	9	
	Hautes-Alpes		443	0		
	Alpes-Maritimes			0	14	
	Bouches-du-Rhône		5		0	
	Var		78		0	9
	Vaucluse				0	
Loups ayant fait l'objet d'un acte de destruction illégale - enquête judiciaire en cours			-	-	0	
Total			1822 TDS	-	39	

(1) - Arrêté du 23 octobre 2020 fixant le nombre maximum de spécimens de loups (Canis lupus) dont la destruction pourra être autorisée chaque année

(2) - Départements avec au moins un dommage indemnisé en 2022 et/ou 2023

(3) - Données collectées entre le 4 et le 13 octobre, sujettes à variation après publication. Les cellules vides indiquent une donnée non communiquée.